



Extrait du Acaccia

<http://www.acaccia.fr/Abrogation-d-une-loi-par-la.html>

Abrogation d'une loi par la constitution

- Informations juridiques - Jurisprudence -

Date de mise en ligne : dimanche 19 mars 2006

Description :

Le juge administratif ne peut pas juger une loi inconstitutionnelle, mais rien n'interdit qu'il considère qu'une loi a été abrogée par une constitution postérieure et l'abrogation par la constitution prime le contrôle par rapport aux traités (voir CE Ass. 16 décembre 2005, Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité et syndicat national des huissiers de justice, n°)

Copyright © Acaccia - Tous droits réservés
